

L'organisation, les partenaires et le soutien apporté



Notre soutien

- Un accompagnement personnalisé pendant 2 ans :
 - aide à la formalisation du projet
 - aide à la structuration et validation du projet
 - aide à la rédaction du plan d'affaires
 - aide au montage des dossiers (JEI, CIR, BPI, etc.)
 - aide et soutien à la levée de fonds
 - coordination de la stratégie de valorisation
 - mise en relation avec les partenaires clés de l'innovation (organismes de recherche, prestataires, pépinières, pôles de compétitivité, investisseurs, etc.)
 - etc.
- Un financement au risque pendant 2 ans :
 - études de faisabilité technique
 - études de marché
 - prestations juridiques et comptables
 - déplacements commerciaux à l'étranger
 - supports et outils de communication
 - mise à disposition d'un stagiaire
 - etc.
- Un pool d'expert à disposition sur les domaines :
 - juridique (contrat, PI, etc.)
 - financier et comptable
 - développement commercial
 - etc.
- Des formations adaptées aux besoins :
 - formation à la création durant l'incubation
 - formations personnalisées au cas par cas
 - demi-journées d'information thématiques
 - etc.
- Promotion et manifestations :
 - organisation d'événements
 - relations presse
 - un club de créateurs
 - une lettre d'information
 - etc.
- Un soutien logistique :
 - des salles de réunion équipées
 - des bureaux de passage équipés
 - du matériel de conférence
 - etc.



Incubateur inter-universitaire Impulse

Maison du Développement Industriel
Technopôle de Château-Gombert
13452 Marseille cedex 13

Tél. : +33 (0)4 91 10 01 45
Fax : +33 (0)4 91 10 01 43

Web : www.incubateur-impulse.com
Courriel : contact@incubateur-impulse.com

La présidence et le bureau



Jacques BOURDON: Docteur d'Etat en droit public, professeur agrégé des facultés de droit, il est membre nommé de l'instance nationale chargée de l'avancement spécifique des enseignants-chercheurs et Président de la commission nationale d'expertise des IUFM. Président de l'Université Paul Cézanne de 2000 à 2005, il avait auparavant dirigé l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence de 1984 à 1996. Il préside depuis novembre 2006 l'incubateur IMPULSE en étant le garant de la politique générale instituée par les membres du comité de pilotage, du conseil d'administration ainsi que du bureau.

L'équipe opérationnelle de l'incubateur est pluridisciplinaire et est composée de docteurs et d'ingénieurs, à double compétence, accompagnant les projets incubés sur différentes thématiques scientifiques.

Le bureau

- **Jacques BOURDON**
Président
Aix-Marseille Université
- **José SAMPOL**
Trésorier
Aix-Marseille Université
- **Thierry CLAVEL**
Secrétaire général
Université d'Avignon

Le conseil d'administration et l'assemblée générale



L'Incubateur est administré par un conseil d'administration et une assemblée générale composés par les membres fondateurs et associés, qui sont représentés par les Présidents d'Université (les membres fondateurs) ainsi que par les représentants du CEA, du CNRS, de l'Ecole Centrale Marseille, de l'Ecole des Mines de St Etienne, de l'ONERA et de l'IRD (les membres associés). Un commissaire du Gouvernement, représenté par le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie s'associe à ces deux instances exécutives, conformément aux obligations de l'Incubateur envers l'Etat.

Le comité de pilotage et les partenaires financiers



Le comité de pilotage, conformément aux accords entre l'Etat et l'Incubateur, assure le suivi du programme, veille à son bon déroulement (en particulier la réalisation de l'objectif recherché) et formule des recommandations annuelles sur les activités en cours et sur les perspectives à venir. Il peut être consulté par l'Etat sur tout point du programme. Sa composition prévue par nos conventions a été approuvée par le Préfet.

L'incubateur IMPULSE est soutenu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'Union Européenne ainsi que les collectivités territoriales, qui sont membres du comité de pilotage. Premier incubateur à avoir obtenu le soutien de l'INPI, il propose à ses créateurs des services privilégiés par le biais d'une convention spécifique. Le soutien actif et permanent de ses partenaires permet à l'incubateur d'accompagner ainsi que de financer près d'une trentaine de projets de création par an sur le territoire. L'incubateur est membre du réseau RETIS et de PACA innovation.

